
Adresse des compagnies de canonniers de Paris, sections des Droits-de-l'Homme, et de Beaurepaire, à l'armée des Côtes de Brest, à la Convention nationale, lors de la séance du 21 fructidor an II (7 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des compagnies de canonniers de Paris, sections des Droits-de-l'Homme, et de Beaurepaire, à l'armée des Côtes de Brest, à la Convention nationale, lors de la séance du 21 fructidor an II (7 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVI - Du 10 fructidor au 22 fructidor an II (27 août au 8 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1990. p. 328;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1990_num_96_1_15618_t1_0328_0000_3

Fichier pdf généré le 14/01/2020

Pour nous placés plus près des despotes étrangers, nous jurons de montrer contre eux le même courage que vous déployés avec tant d'éclat contre les tyrans intérieurs, quelque soit le masque dont se couvrent les conspirateurs, nous jurons de n'avoir jamais d'autre point de ralliement que la Convention nationale.

Nous attendons avec impatience le rapport du comité de Salut public sur les nobles et les prêtres. Si le résultat répond à nos espérances, la République sera délivrée de deux castes proscrites par l'opinion publique et qui abusant de l'indulgence d'une nation généreuse ne cessent de conspirer en secret contre la République. Ces deux castes ennemies nées de la Révolution et qui n'attendent peut-être qu'un moment favorable, qu'un chef de parti pour se lever et détruire en un jour le fruit de cinq années de travaux.

Souffrirez-vous, Citoyens Représentants, que nous soyons encore longtemps conduits aux combats, par les agens de ces mêmes tyrans que nous attaquons ? Par ceux-là mêmes qui conspirent notre perte.

Le mode d'exécution, à ce qu'il parait est la seule chose qui arrête encore. Nous l'attendons de votre sagesse et nous prouverons à nos ennemis que nous ne sommes jamais aussi forts que lorsque nous n'avons plus parmi nous que des Républicains et des frères.

Salut et fraternité.

FRANÇOIS, *adjudant officier*, ROSE, *capitaine du 5ème régiment*, STEVMOND, *adjudant major du 4ème régiment, et plus d'une page de signatures.*

n

[*Les compagnies de canonnières de Paris, sections des Droits-de-l'Homme, et de Beaurepaire, à l'armée des Côtes de Brest, à la Convention nationale, de Lannion, le 22 thermidor an II*] (23)

Représentants,

Le premier sentiment qui s'est emparé de l'âme des français et singulièrement des canonnières de Paris composant les compagnies des sections des Droits-de-l'Homme et de Beaurepaire, en apprenant les nouveaux crimes commis par les ennemis de la République, fut l'indignation ! nous avons vu d'un œil sec et rapide, les scènes d'horreur et de sang dont vous deviés, ainsi que nos concitoyens de Paris, être les tristes victimes et spontanément, le cri terrible, pour les coupables, de justice et de vengeance, s'est fait entendre: nous avons vu avec plaisir que nos vrais représentants avoient prévenu nos vœux; et nous avons appris en même temps le crime et la punition.

Quelle leçon pour le peuple françois ! quand finira-t-il d'encenser des mortels ? et d'acroïtre leur amour propre par une confiance aveugle. L'exemple des généraux traitres, dont on vantait sans cesse l'année dernière la moindre

action sans faire attention à l'armée dont le commandement leur étoit confié, nous a appris qu'il ne falloit plus dire un tel général s'est bien comporté; mais bien, telle armée a remporté une victoire complète.

Puisse l'expérience après cette épuration dans la représentation du peuple, nous apprendre à dire la Convention entière veut le bonheur de la France; et non, tel parti dans la Convention le veut et tel s'y oppose: il seroit peut-être même à désirer que le peuple ne répétat les noms de ses représentants, qu'au moment où il devra leur rendre justice, s'ils ont fait leur devoir ou les punir, s'ils n'ont pas rempli les vœux de leurs commettants.

Plaise au ciel que nous ayons vu le dernier orage de la Liberté !

Séparés pour cet instant du fracas de la guerre, confinés dans un réduit obscur où le bien du service nous appelle, et saisissant avec enthousiasme, les moments de loisir que nous laissent vos travaux militaires, pour puiser dans le tableau de vos opérations la fermeté et les vertus qui caractérisent de vrais républicains; permettez-nous, Représentants, de vous féliciter sur la conduite courageuse et soutenue que vous venés de tenir en découvrant la trame odieuse des traitres qui ne rougissoient pas de siéger parmi vous: continués de marcher d'un pas ferme et vigoureux, nous sommes les exécuteurs de vos ordres, nous vous seconderons de toutes nos forces. Ne rentrés dans vos foyers que, quand vous aurés réussi à établir la paix et la tranquillité, après laquelle nous aspirons tous et alors vous y jouiré de l'estime de vos concitoyens; vos noms seront à jamais gravés dans leur mémoire et ils vous voueront une reconnaissance éternelle.

LE CLERC, *capitaine, et une page de signatures.*

o

[*Les jeunes élèves de la classe primaire de la commune de La Vérité, ci-devant Le Bois, Ile Républicaine, ci-devant de Ré, à la Convention nationale, du 21 thermidor an II*] (24)

Est-il possible, Législateurs, qu'au moment où nous commençons à respirer la bienfaisance nationale par l'éducation publique que des tirans, des traitres cherchent à nous enchaîner comme ils ont fait à nos ayeuls, Ah ! si nos forces égaloient notre courage quoique notre tendre jeunesse sortant du berceau depuis peu d'années rencontrés quelques factieux ennemis de la liberté nous nous opposerions encore pour les terrasser. Quelle indignation, citoyens Législateurs, quand nous avons été instruits que ces jours derniers les conspirateurs vouloient insulter la Convention pour perdre la République, mais vos mesures sages les ont empêché, nous vous en rendons nos louanges et nos remerciements. Quel malheur pour nous si vous laissiez votre poste avant d'avoir fait tailler les derniers tirans. Nos pères, nos frères, nos amis les français sont à tailler les merce-